



**SAINT-MARTIN-DE-CRAU**  
P R O V E N C E

PÔLE AMENAGEMENT

Service Voirie - Rue Alphonse Daudet

☎ 04 90 47 95 67

✉ 04 90 47 90 45

💻 [ctm@stmartindecrau.fr](mailto:ctm@stmartindecrau.fr)

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACCUEIL D'UN SPECTACLE SANS CHAPITEAU

A REMPLIR ET A RETOURNER ACCOMPAGNE DES DOCUMENTS DEMANDES SOUS 1 MOIS

**L'INSTALLATION NE DEVRA PAS EXCÉDER LA DEMI-JOURNÉE ET POUR UNE SEULE REPRÉSENTATION**

<b>NOM DU RESPONSABLE DU SPECTACLE</b>	
<b>NUMERO DE TELEPHONE DU REPONSABLE</b>	
<b>DATE ET HORAIRES SOUHAITES DE L'INSTALLATION</b> <b>(une demi-journée maximum)</b>	
<b>HORAIRES DE LA REPRESENTATION</b>	
<b>NOMBRE DE PLACES SPECTATEURS</b>	
<b>NOMBRE DE VEHICULES ET REMORQUES</b> <b>INDIQUER LEUR IMMATRICULATION</b>	

### LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- 1 – Licence d'entrepreneur de spectacles
- 2 – Extrait du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois
- 3 – Attestation d'assurance responsabilité civile multirisque en cours de validité à la date du spectacle
- 4 – Fiche technique des installations et descriptif spectacle

### IMPORTANT :

L'absence de renseignements ou de présentation d'un ou des documents demandés sous un mois entraînera le refus immédiat de la demande d'autorisation.

**LES VEHICULES NON DECLARES SUR LE PRESENT DOCUMENT NE SERONT PAS AUTORISES A  
STATIONNER SUR LE DOMAINE PUBLIC**